

BK11014S – BAKOR 110-14 – ENDUIT AÉROSOL POUR PARE-VAPEUR

1. Identification du produit et de la compagnie	
<p>Fabricant HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724</p> <p>Pour renseignements : Services techniques Numéro de téléphone : (800) 486-1278 Site Web : www.henry.com www.bakor.com</p>	<p>En cas d'urgence (déversement, fuite, feu, explosion) : Composer le numéro suivant :</p> <p>Au Canada, CANUTEC : 613-996-6666 Aux États-Unis, CHEMTREC : (800) 424-9300</p>
<p>Date de publication : le 4 mars 2008 Remplace la fiche signalétique en date du : 1^{er} mai 2006</p> <p>Nom du produit : BK11014S – BAKOR 110-14 – ENDUIT AÉROSOL POUR PARE-VAPEUR Code du produit : BK11014S</p>	

2. Composition/Information sur les ingrédients			
Ingrédient	Numéro CAS		Pourcentage du poids total
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6		0,5 - 1,5
1,3,5-triméthylbenzène	108-67-8		1 - 5
distillats de pétrole aromatique	64742-95-6		1 - 5
bitume de pétrole	mélange		30 - 60
attapulgite	12174-11-7		1 - 5
bentonite	1302-78-9		1 - 5
fibre de cellulose	9004-34-6		7 - 13
mica	12001-26-2		10 - 30
silice, quartz	14808-60-7		0,1 - 1
solvant Stoddard	8052-41-3		10 - 30
xylène	1330-20-7		0,1 - 1

CARACTÉRISTIQUES CRITIQUES
<p>AVERTISSEMENT ! Liquide combustible. Dépressant du système nerveux. Les vapeurs peuvent causer étourdissements, céphalées, nausées, perte de coordination et irritation des voies respiratoires. Cause des irritations cutanées.</p> <p>Apparence/Odeur : liquide noir, odeur de pétrole</p>

3. Identification des risques
<p>Voie(s) de pénétration primaire(s) Inhalation</p> <p>Risques pour les yeux Peut causer une irritation des yeux (brûlure, larmoiement, rougeur ou enflure).</p> <p>Risques pour la peau Peut causer une irritation de la peau et une dermatite de contact lors d'un contact prolongé. Une sensibilisation de la peau peut survenir après des expositions prolongées ou répétées.</p> <p>Risques reliés à l'ingestion Peut être nocif si avalé. Peut causer douleurs gastriques, vomissements et diarrhées.</p> <p>Risques reliés à l'inhalation L'exposition aux vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs ou d'embruns de pulvérisation peut causer une dépression du système nerveux central, des étourdissements, céphalées, nausées ou perte de coordination.</p>

3. Identification des risques (suite)**Effets chroniques/Effets cancérogènes**

Le présent produit ou l'un de ses ingrédients présent à 0,1% ou plus est inscrit sur la liste des produits cancérogènes du NTP (National Toxicology Program), du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ou l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration). Consulter la section 11 (Information toxicologique) pour plus de détails.

4. Premiers soins**Yeux**

S'il y a contact, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau.

Ingestion

Obtenir immédiatement des soins médicaux. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente. Téléphoner immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison.

Inhalation

Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Remarque à l'attention du médecin

L'aspiration du liquide dans les poumons lors de la déglutition ou du vomissement peut causer une inflammation des poumons, des dommages sérieux aux poumons et même la mort par pneumonie chimique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'inflammabilité : 42°C (107,6°F)

Méthode de mesure du point d'inflammabilité : appareil Pensky-Martens en vase clos

Point d'auto-inflammation : environ 245°C (environ 473°F)

Limite inférieure d'explosivité : 1

Limite supérieure d'explosivité : 6

Risques de feu et d'explosion

Liquide combustible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur de longues distances avant de s'enflammer. La décomposition thermique (combustion) risque de relâcher des gaz, vapeurs et émanations irritants, corrosifs et/ou toxiques, y compris du SO₂ et des traces de CO. Les principaux produits de combustion sont H₂O, CO₂ et C (en fumée épaisse).

Agents extincteurs

Mousse chimique, dioxyde de carbone (CO₂), poudre extinctrice ou eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Instructions en cas d'incendie

Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes et une tenue de protection complète.

6. Mesures à prendre lors de fuites accidentelles

Contenir et/ou absorber le déversement à l'aide de matières inertes (p. ex. sable, vermiculite). Ramasser et mettre au rebut conformément aux règlements en vigueur. Empêcher le déversement dans les voies d'eau et les égouts. Quand le déversement est plus abondant, contenir l'écoulement et le récupérer en le pompant à l'aide d'équipement à l'épreuve des explosions.

7. Manutention et entreposage**Précautions lors de la manutention et de l'entreposage**

Tenir loin des sources d'inflammation. Conserver dans des contenants bien fermés. Entreposer dans un endroit frais, sec et largement ventilé. Ne pas manipuler ni entreposer à proximité de chaleur, d'étincelles, de flammes, d'oxydants forts ou d'acides forts. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Utiliser en présence d'appareil de ventilation générale et locale par aspiration. Lorsque le produit est utilisé à l'extérieur, se tenir loin des entrées d'air des bâtiments ou encore, fermer et sceller les entrées d'air pour empêcher le produit de pénétrer dans le bâtiment.

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou un écran facial par-dessus des lunettes protectrices ou des lunettes-masque.

Protection de la peau

Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques pour empêcher le contact avec la peau.

Protection des voies respiratoires

Le présent produit est un mélange encapsulé qui réduit le risque d'exposition à des particules dangereuses. L'exposition aux poussières ou embruns aérogènes dangereux peut être produite par pulvérisation, ponçage ou meulage.

Le niveau de protection des voies respiratoires requis doit être évalué selon les expositions aux produits chimiques par un professionnel de la santé ou de la sécurité. Au besoin, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré équipé d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques, approuvé par la NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) ou encore d'un appareil respiratoire à adduction d'air pur. Les limites d'exposition en milieu de travail pour les ingrédients individuels (le cas échéant) sont énumérées ci-après.

Ingrédient(s) – Limites d'exposition

1,2,4- triméthylbenzène

ACGIH TLV-TWA 25 ppm

1,3,5- triméthylbenzène

ACGIH TLV-TWA 25 ppm

distillats de pétrole aromatique

OSHA PEL-TWA 500 ppm

bitume de pétrole

ACGIH TLV-TWA 0,5 mg/m³ (fraction inhalable, comme de l'aérosol soluble de benzène)

bentonite

ACGIH TLV-TWA 10 mg/m³ (taux global d'empoussiérage)

ACGIH TLV-TWA 3 mg/m³ (poussières inhalables)

OSHA PEL-TWA 15 mg/m³ (taux global d'empoussiérage)

OSHA PEL-TWA 5 mg/m³ (poussières inhalables)

fibres de cellulose

ACGIH TLV-TWA 10 mg/m³

mica

ACGIH TLV-TWA 3 mg/m³

OSHA PEL-TWA 20 mpppc

silice, quartz

ACGIH TLV-TWA 0,025 mg/m³

OSHA PEL-TWA 30 mg/m³/(%SiO₂+2) (taux global d'empoussiérage)

OSHA PEL-TWA 10 mg/m³/(%SiO₂+2) (poussières inhalables)

solvant Stoddard

ACGIH TLV-TWA 100 ppm

OSHA PEL-TWA 500 ppm

xylène

ACGIH TLV-STEL 150 ppm

ACGIH TLV-TWA 100 ppm

OSHA PEL-TWA 100 ppm

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Liquide noir

Odeur

Odeur de pétrole

Type de produits chimiques : mélange**État physique :** liquide**Point d'ébullition :** 150-204°C (302-399,2°F)**Densité relative :** 1,00-1,03**Pourcentage de matières volatiles :** 32-40**Pression de vapeur :** 7 à 38°C (100,4°F)**Densité de vapeur :** 3,9**Facteur pH :** ne s'applique pas**Solubilité :** insoluble dans l'eau**Vitesse d'évaporation :** 0,1-0,15**10. Stabilité et réactivité****Stabilité :** stable**Polymérisation dangereuse :** ne se produira pas**Matériaux incompatibles**

Éviter tout contact avec des agents oxydants forts et acides forts

Produits de décomposition dangereuxGaz toxiques et irritants, vapeurs ou émanations, monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)**11. Information toxicologique****Effets chroniques/effets cancérogènes**

Le CIRC a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérogènes pour les humains (Groupe 1) : silice, quartz.

L'ACGIH a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérogènes présumés pour les humains (A2) : silice, quartz.

Le NTP a mis les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sur sa liste de produits cancérogènes connus pour les humains : silice, quartz.

Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition au présent produit en tant que poussière ou brume aérosol.

Information toxicologique diverse

Dans l'ensemble, des essais toxicologiques n'ont pas été effectués sur le présent produit. Les données toxicologiques disponibles pour les ingrédients individuels sont résumées ci-après.

Ingrédient(s) – Action carcinogène

bitume de pétrole

Inscrit sur la liste des monographies du CIRC

Ingrédient(s) – Données toxicologiques

1,2,4- triméthylbenzène

LD50 (oral, rat) : 5000 mg/kg

LC50 (rat) : 18 g/m³ (durée d'exposition de 4 heures)

1,3,5-triméthylbenzène

Dose létale (oral, rat) : 23 g/kg, létale à 7 des 10 animaux expérimentaux

LC50 (rat) : 24 g/m³ (durée d'exposition de 4 heures)

distillats de pétrole aromatique

LD50 (oral, rat) : 2900 mg/kg

11. Information toxicologique (suite)**Ingrédient(s) – Données toxicologiques (suite)**

fibre de cellulose

LD50 (oral, rat) : >2000 mg/kg

LC50 (rat) : >5800 mg/m³ (exposition d'une durée de 4 heures)

silice, quartz

iv-rat LD50 : 500 mg/kg bw/Quartz (10-200 um)

solvant Stoddard

oral-rat LD50 : >5000 mg/kg

dermique-lapin LD50 : >3000 mg/kg

inhal-rat LC50 : >5500 mg/m³ (880 ppm)

inhal-rat LC50 : >1300 ppm

xylène

LD50 (oral, rat) : 5400 mg/kg

LD50 (dermal, lapin) : 12180 mg/kg

LC50 (rat) : 6350 ppm (durée d'exposition de 4 heures)

12. Information écologique

Aucune information particulière n'est disponible.

13. Considérations relatives à la mise au rebut

Mettre au rebut conformément aux lois gouvernementales municipales, provinciales et fédérales applicables.

14. Information concernant le transport**Transport par voie terrestre ou par voie d'eau (voyages intérieurs)**

Not restricted if shipped in containers < 450 L (119 gallons)

Restricted if shipped in containers > 450 L (119 gallons)

US NA1993, Combustible liquid, n.o.s., (Petroleum Distillates mixture), Combustible liquid, III

Canada UN1999, Tars liquid, 3, III

Unless departs > flash point:

Les deux pays UN3256, Elevated temperature liquid, flammable, n.o.s., (Petroleum Distillates mixture), 3, III**IMDG** IMDG Code 2.3.2.5 – exempted from marking, labeling & testing of packages**IATA** UN1999, Tars liquid, 3, III**Département des Transports (Pictogrammes)**

COMBUSTIBLE

**15. Information sur la réglementation****Information sur la réglementation des États-Unis**

Il se peut que le présent produit contienne des produits chimiques en quantité détectable, reconnus par l'État de Californie pour causer le cancer ou constituer un danger pour la reproduction.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation des États-Unis

1,2,4- triméthylbenzène

SARA Titre III – Section 313 Formulaire 'R'/TRI – Produit chimique à signaler

xylène

SARA Titre III – Section 313 Formulaire 'R'/TRI – Produit chimique à signaler

15. Information sur la réglementation (suite)

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation selon l'État (États-Unis)

1,2,4- triméthylbenzène

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

New Jersey – Risque environnemental

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

1,3,5-triméthylbenzène

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

distillats de pétrole aromatique

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

bitume de pétrole

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

attapulgite

Californie – Proposition 65

fibre de cellulose

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

mica

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

silice, quartz

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Californie – Proposition 65

Massachusetts – Substance dangereuse

solvant Stoddard

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

xylène

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

New Jersey – Risque environnemental

New Jersey – Risque particulier

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque environnemental

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

Information sur la réglementation canadienne

Le présent produit a été classifié conformément aux critères de risque du CPR. La fiche signalétique contient toute l'information requise par le CPR. Classification SIMDUT : B3 – Liquide combustible, D2B – Toxique.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation canadienne

1,2,4- triméthylbenzène

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

1,3,5-triméthylbenzène

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

mica

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

15. Information sur la réglementation (suite)

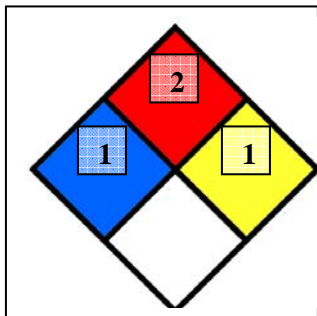
Ingrédient(s) – Information sur la réglementation canadienne (suite)

silice, quartz

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

solvant Stoddard

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

SIMDUT – Canada (pictogrammes)**NFPA****SIMD**

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	2
RÉACTIVITÉ	1
PROTECTION INDIVIDUELLE	

16. Autre information**Révision/Information de l'auteur**La présente fiche signalétique remplace la fiche signalétique précédente en date du 1^{er} mai 2006.**Avis de non-responsabilité**

Bien que le présent document ait été préparé avec une diligence raisonnable, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité de l'information aux présentes, ni n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de la présente information pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Il revient à chaque individu de déterminer la pertinence de la présente information pour ses fins particulières.